



**Fiche de données de sécurité conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006**

CONVERGENT GROUP SA

Date de révision: 30.03.2010

Révision-No.: 1,01

**PENTRA - SIL® 244 +**

11020-0002

---

**1. Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise**

**Identification de la substance ou de la préparation**

PENTRA - SIL® 244 +

**Utilisation de la substance/préparation**

Revêtement du béton

**Identification de la société productrice**

CONVERGENT GROUP SA

Rue de Le Mesnil 34

B-5670 Viroinval

Téléphone ++32 60 390 752

Téléfax ++32 60 390 751

Interlocuteur

Service responsable

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: (001) 352 323 3500

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: [sds@gbk-ingelheim.de](mailto:sds@gbk-ingelheim.de)

---

**2. Identification des dangers**

**Classification**

Indications de danger : Irritant

Phrases-R:

Irritant pour les yeux et la peau.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

---

**3. Composition/informations sur les composants**

**Caractérisation chimique (Mélange)**

Mélange composé des substances citées ci-après avec additifs non dangereux.

**Composants dangereux**

Nom de la substance	Contenance	No CAS
Proprietary ingredient A (a,*)	5 – 10 %	Not listed
Aminoethylaminopropyltrimethoxysilane	1 – 5 %	1760-24-3
Proprietary ingredient B (a,*)	1 - 5 %	Not listed

---

**4. Premiers secours**

**Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de malaise consulter un médecin.

Aucune mesure particulière.

**Après inhalation**

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.

Rincer la bouche et le nez avec de l'eau.

En cas de troubles, demander l'aide d'un médecin.



**Fiche de données de sécurité conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006**

CONVERGENT GROUP SA

Date de révision: 30.03.2010

Révision-No.: 1,01

**PENTRA - SIL® 244 +**

11020-0002

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Enlever les lentilles de contact.

Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler immédiatement un médecin.

---

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**Moyen d'extinction approprié**

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Jet d'eau.

**Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits**

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Hydrocarbures, Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

Gaz/vapeurs irritants/corrosifs, combustibles, bien que toxiques.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**Les précautions individuelles**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

**Les précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**Les méthodes de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

**Fiche de données de sécurité conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006**



**Fiche de données de sécurité conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006**

CONVERGENT GROUP SA

Date de révision: 30.03.2010

Révision-No.: 1,01

**PENTRA - SIL® 244 +**

11020-0002

---

## **7. Manipulation et stockage**

### **Manipulation**

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une ventilation adéquate.

#### **Préventions des incendies et explosion**

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

### **Stockage**

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Protéger de la chaleur.

Préserver du gel.

#### **Indications concernant le stockage en commun**

Incompatible avec des acides forts et des oxydants

#### **Information supplémentaire**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

---

## **8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle**

### **Valeurs limites d'exposition**

#### **Contrôles de l'exposition**

##### **Mesures d'hygiène**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

##### **Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

##### **Protection des mains**

Gants en néoprène, butyle ou nitrile

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

##### **Protection des yeux**

Lunettes assurant une protection complète des yeux.

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

##### **Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues.

---

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

### **Informations générales**

L'état physique	Liquide
Couleur	Rougeâtre
Odeur	Faible

### **Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

Testé selon la méthode pH-Valeur (à 20 °C) : env. 11



**Fiche de données de sécurité conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006**

CONVERGENT GROUP SA

Date de révision: 30.03.2010

Révision-No.: 1,01

**PENTRA - SIL® 244 +**

11020-0002

---

**Modification d'état**

Point/intervalle de fusion

env. 0 °C

Point d'ébullition

env. 100 °C

Point d'éclair

n.a.

**Inflammabilité**

Limite inférieure d'explosivité

n.a.

Limite supérieure d'explosivité

Température d'inflammation

n.a.

Pression de vapeur :

env. 22 hPa

à (20 °C)

Densité (à 20 °C) :

1,106 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité :

> 95 % g/L

à (20 °C)

---

**10. Stabilité et réactivité**

**Conditions à éviter**

Réaction fortement exothermique avec les acides.

**Matières à éviter**

Des acides forts et des oxydants puissants.

**Produits de décomposition dangereux**

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Hydrocarbures, Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).

Gaz de carbonisation irritants/corrosifs, combustibles, bien que toxiques.

**Information supplémentaire**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

**11. Informations toxicologiques**

**Données empiriques sur l'action sur l'homme**

Irritant pour les yeux et la peau.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

L'ingestion provoque une irritation des voies respiratoires supérieures et des dérangements gastro-intestinales.

**Information supplémentaire**

Si manié de façon appropriée et en observant les règles générales de l'hygiène, on n'a pas pris connaissance de dommages à la santé.

---

**12. Informations écologiques**

**Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Un changement de pH devient possible au contact de l'eau.

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.



**Fiche de données de sécurité conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006**

CONVERGENT GROUP SA

Date de révision: 30.03.2010

Révision-No.: 1,01

**PENTRA - SIL® 244 +**

11020-0002

---

### **13. Considérations relatives à l'élimination**

#### **Élimination**

Peut être évacué sur décharges après traitement chimique et physique, si les réglementations locales le permettent.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

#### **Code d'élimination des déchets-Produit**

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

#### **L'élimination des emballages contaminés**

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

#### **Dispositions locales:**

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000

---

### **14. Informations relatives au transport**

#### **Transport terrestre (ADR/RID)**

#### **Transport fluvial**

#### **Transport maritime**

#### **Transport aérien**

#### **Information supplémentaire**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

---

### **15. Informations relatives à la réglementation**

#### **Étiquetage**

Selon l'Arrêté du Ministère du Travail (préparations dangereuses), ce produit doit être étiqueté de la façon suivante:

**Indication de danger** Xi – Irritant

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Siloxane, aminé fonctionnel

#### **Phrases-R**

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### **Phrases-S**

24 Éviter le contact avec la peau.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

37 Porter des gants appropriés.



**Fiche de données de sécurité conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006**

CONVERGENT GROUP SA

Date de révision: 30.03.2010

Révision-No.: 1,01

**PENTRA - SIL® 244 +**

11020-0002

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi

Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

1999/13/CE (COV)

0 %

**16. Autres informations**

**Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

- |          |   |
|----------|---|
| 35       | Provoque des graves brûlures.   |
| 36/37/38 | Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.                     |
| 36/38    | Irritant pour les yeux et la peau.  |
| 43       | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.                    |
| 52       | Nocif pour les organismes aquatiques.   |
| 53       | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*

